

Frais d'inscription	Inscription avant le 15 septembre 2012		Inscription après le 15 septembre 2012	
	Membres ISA	Non membres	Membres ISA	Non membres
ISA-France n'est pas assujettie à la TVA				
Tarif normal	200 euros	220 euros	220 euros	250 euros
Chercheurs, enseignants-chercheurs hors Ecole Centrale de Lille et Université Lille1	80 euros	100 euros	100 euros	120 euros
Chercheurs, enseignants-chercheurs de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Université Lille1	Séminaire gratuit hors déjeuner (38 euros)			
Etudiants	Séminaire gratuit hors déjeuner (38 euros)			

Inscription

(Convention de formation sur demande – N° : 11 75 408 41 75)

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Organisme :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>
Montant :	<input type="text"/>

Annulations
Toute annulation devra être faite par écrit. En cas d'annulation moins de 14 jours avant le séminaire ou en cas d'absence le jour du Forum, le paiement ne donne lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation 14 jours ou plus avant le séminaire, l'inscription est remboursée déduction faite d'un montant de 80.00 € pour frais de dossier. Vous pouvez vous faire remplacer en nous communiquant le nom et les coordonnées du remplaçant.

Mode de paiement

Par chèque à l'ordre de :	Association ISA-France	<input type="text"/>
Par virement : sur le compte	ISA-France Société Générale	<input type="text"/>
IBAN : FR 76 30003 01842 00037285836 43 - BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP		
Si une facture est nécessaire avant paiement, préciser l'adresse complète de facturation :		
<input type="text"/>		
Bon de commande à expédier avec le règlement à l'adresse suivante :		
ISA-France c/o KB Intelligence - 10, rue Lionel Terray 92508 RUEIL-MALMAISON Cedex		
Renseignements : +33 1 41 29 05 05 ou contact@isa-france.org Fax : +33 1 46 52 51 93		

Nota : L'envoi de ce bulletin d'inscription, par fax ou par courrier, constitue un engagement ferme de la part des personnes intéressées. Celles-ci doivent faire le nécessaire auprès de leurs entreprises lorsque leurs procédures internes exigent l'envoi d'un ordre de service ou d'un bon de commande dans les formes qui leur sont propres.